



Direction régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes



REÇU LE
13 AVR. 2019
MAIRIE DE
BELLEGARDE-EN-FOREZ

MAIRIE BELLEGARDE-EN-FOREZ

LE BOURG

42210 BELLEGARDE-EN-FOREZ

Dossier Suivi par :
Alain Boistard
Tél : 04 78 63 24 29
Chantal Gounon
Tél : 04 78 63 28 22

Mèl : dr69-division-des-enquetes-menages@insee.fr

Lyon, le 10. avril 2019
N°2019_9579_DR69-SES69

Objet : Enquête Statistique sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV) 2019.

Madame, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise entre avril et juin 2019 une enquête sur les ressources et les conditions de vie.

L'enquête est réalisée sur un échantillon d'environ 16 000 logements ordinaires. Certains d'entre eux se situent dans votre commune. Les ménages qui y habitent sont interrogés par un enquêteur de l'Insee, muni d'une carte officielle. Ils sont prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur.

Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation. Elles servent uniquement à l'établissement de statistiques.

Le travail de l'enquêteur serait facilité par une annonce soit dans votre journal d'informations municipales, soit par affichage public ou par voie de presse. Une proposition de texte à insérer est jointe à ce courrier.

Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressaient à vos services, je vous serais obligé de veiller à ce que le meilleur accueil leur soit fait pour qu'ils soient renseignés.

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Visas n° 2019A014EC et n° 2019X073EC du Ministre de l'économie et des finances, valables pour l'année 2019.

En application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont obligatoires et sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'Insee.

Proposition de communiqué

ENQUÊTE SUR LES RESSOURCES ET LES CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES

L'Insee réalise, entre le 15 avril et le 22 juin 2019, une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

L'enquête s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

L'enquête prend la forme d'un panel sur plusieurs années, certains des ménages concernés ont déjà participé aux collectes précédentes et connaissent donc déjà bien ce dispositif.

REÇU LE
13 AVR. 2019
MAIRIE DE
BELLEGARDE-EN-FOREZ

